



Doc. 15211
24 janvier 2021

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2020)

Amendement¹ n° 7

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 9.14, insérer les mots suivants:

« la violation systématique des obligations découlant du droit international pour ce qui concerne le respect des droits linguistiques des minorités nationales en lien avec l'adoption et la mise en œuvre des lois ukrainiennes relatives « à l'éducation », « au soutien de la fonction de langue officielle de l'ukrainien » et « au cycle d'enseignement secondaire général » ; la provocation de conflits interreligieux du fait de l'intervention de l'État dans les activités d'organisations religieuses, notamment des pressions exercées sur l'Église orthodoxe ukrainienne ; l'expression d'un soutien en faveur d'organisations de droite et néonazies au niveau de l'administration gouvernementale et municipale. »

Déposé par:

KALASHNIKOV Leonid, Fédération de Russie, GUE
BASHKIN Aleksandr, Fédération de Russie, NI
FABRICHNYY Sergey, Fédération de Russie, NI
KISLYAK Sergey, Fédération de Russie, NI
RUKAVISHNIKOVA Irina, Fédération de Russie, NI
SLUTSKIY Leonid, Fédération de Russie, NI

1. 2021 - Première partie de session

